

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

## Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires

### Déclaration du groupe de la Coopération

Le constat des quelques insuffisances de notre système alimentaire issu en grande partie de la révolution agricole du 20<sup>ème</sup> siècle, conduit à réfléchir à des axes de transition d'ordre structurel.

Et les enjeux sont toujours plus nombreux :

- Enjeu climatique et de préservation des ressources ;
- Enjeu démographique de renouvellement des générations d'agriculteurs ;
- Enjeu économique avec la nécessité de dégager et de répartir équitablement la valeur pour un revenu digne pour les agriculteurs ;
- Enjeu de dialogue et de compréhension mutuelle entre agriculteurs et consommateurs dans un monde ultra connecté où il est facile de se défier au travers du filtre déformant des réseaux sociaux. Pour le Groupe de la Coopération, les solutions pour y parvenir passent nécessairement par les grands axes suivants :
- L'enracinement territorial du système alimentaire pour ce qui est du champ économique ;
- L'accès de tous à une alimentation satisfaisante à la fois en quantité et en qualité pour ce qui est du champ social ;
- L'évolution agro écologique de la production agricole pour ce qui est du champ environnemental et enfin,
- Le renforcement d'une démocratie locale autour des questions alimentaires pour ce qui est du champ démocratique.

Si l'alimentation durable s'impose comme un défi collectif à relever, il convient de redonner toute leur place aux territoires au sein des stratégies et décisions arrêtées nationalement. C'est en effet avec eux, en concertation permanente, que nous relèverons ce défi d'envergure.

L'ensemble des Préconisations faites par la Section vont dans ce sens en dessinant des axes concrets et pertinents.

Par exemple :

- La mise en place d'une politique publique de création de « Maisons de l'alimentation durable » au niveau approprié en fonction de la population (Préconisation n° 1) ;
- L'institution d'une compétence « alimentation durable » au sein des communes et/ou des établissements publics de coopération intercommunale (Préconisation n° 2) ou encore ;
- L'augmentation du financement des Projets alimentaires territoriaux (PAT) en utilisant notamment le volet « alimentation durable » du Plan de relance, le 2<sup>ème</sup> pilier de la prochaine Politique agricole commune, les aides régionales et les financements de la Banque des territoires (Préconisation n° 9).

Les entreprises coopératives agricoles et alimentaires ne s'y trompent pas et participent depuis de nombreuses années, en collaboration étroite avec les Collectivités et les Chambres d'agriculture notamment, à des PAT d'envergure en mesure de participer au « réarmement de nos territoires ».

Au regard de la pertinence du contenu de l'avis, le groupe de la coopération a remercié les rapporteurs et l'a voté favorablement.